

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2022 – 19H **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES**

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves LE GUELLEC, Maire.

Etaient présents : tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Madame Sandrine LE PARC (pouvoir à Madame Martine JONCOUR), Madame Pauline PERENNOU (pouvoir à Monsieur Alexis GENTRIC) et Madame Fabienne ROSPARS.
Secrétaire de séance : Monsieur Yann PÉRON.

1-Le Maire, Yves LE GUELLEC, ayant reçu délégation du Conseil Municipal en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, a rendu les présentes décisions :

-Décision 2022/07 du 22 juillet 2022 :

Travaux d'amélioration de l'évacuation des eaux pluviales et pose de 2 avaloirs impasse Hent Toul Sable – devis de l'entreprise CISE TP pour un montant de 1.606,00 € H.T.

-Décision 2022/08 du 6 septembre 2022 :

Lotissement communal Hameau de la Vallée : marché à procédure adaptée – travaux de terrassement-voirie-ouvrages de gestion des eaux pluviales – déclaration de sous-traitance de l'entreprise LE ROUX TP en faveur de l'entreprise Dore Sols pour la réalisation des travaux de mise en œuvre de dallage, pour un montant de 44.080 € H.T.

-Décision 2022/09 du 30 septembre 2022 :

Traitement des remontées capillaires des murs et des sols de l'église Saint Tudec et Sainte Anne – devis de l'entreprise LIGAVAN pour un montant de 6.358,50 € H.T.

-Décision 2022/10 du 5 octobre 2022 :

Marché de consultation de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et la restructuration de la Mairie : déclaration de la consultation sans suite pour motif d'intérêt général et relance de la consultation.

2--Rénovation d'un point lumineux à Kernevez Bihan – programme 2022 :

Le Conseil approuve le remplacement d'un lampadaire au niveau de Kernevez Bihan pour un montant de 350 €.

3-Lancement d'une procédure d'appel d'offre pour un marché de type accord-cadre à bons de commande – programme de travaux de voirie 2023-2026 :

Le Conseil Municipal approuve la proposition de la formule de l'accord-cadre à bons de commande, renouvelable trois fois, pour un montant minimal de 15.000 € et maximal de 60.000 € et charge le Maire d'engager la consultation suivant cette procédure et de signer le marché en question.

4-Pacte Finistère 2030 – volet 1 – 2022 : demande de subvention :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à inscrire le projet « Eglise de Landudec : reconstruction de la voûte ouest (mise en sécurité) » dans le Pacte Finistère 2030 – Volet 1 au titre de l'année 2022. Le coût du projet est estimé à 77.198 € H.T.

5-Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Patrimoine pour la réalisation d'une étude historique sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal attribue une subvention communale exceptionnelle de 1.500 € à l'association du Patrimoine pour la réalisation d'une étude historique sur le territoire de la Commune.

6-Attribution de subventions aux associations

Le Conseil Municipal, décide les attributions de subvention suivantes :

-associations de Landudec :

-Mon Ass Mat à Moi : 90 €

-Comité d'animation : 150 € pour le démarrage de la nouvelle association

7-Lotissement communal « le hameau de la vallée :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les lots 2, 3, 5, 8 et 48.

8-Lotissement Le Hameau de la Vallée : Avenant à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'eaux pluviales avec la CCHPB :

Le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le réseau des eaux pluviales avec la CCHPB.

9-Adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de gestion du Finistère (CDG29) :

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la mission de médiation du CDG29.

10-Mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère (CDG29) pour l'engagement d'une négociation en vue de conclure un accord collectif dans le domaine de la protection sociale complémentaire (Santé et Prévoyance) :

Le Conseil Municipal donne mandat au Président du CDG29 pour étudier l'opportunité de conclure un accord collectif dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire (risque Santé et Prévoyance).

11-Renouvellement de l'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du Centre de Gestion du Finistère :

Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant à la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG29.

12-Rapport général d'activités 2021 de la Communauté de communes :

Les Conseillers Municipaux se sont fait présenter et commenter le rapport général d'activités de l'année 2021 de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

13-Rapports d'activités 2021 de la Communauté de communes :

Les Conseillers Municipaux se sont fait présenter et commenter les rapports annuels de l'année 2021 de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : eau potable, assainissement, élimination des déchets, défense incendie.

14-Illuminations de Noël :

Le Conseil Municipal est favorable au principe d'illuminer la Commune à Noël et valide le devis de la société LEBLANC Illuminations pour un montant de 3.673,78 € H.T.

15-Bulletin communal Janvier 2023 :

Le Conseil Municipal valide le devis de la société Artcom pour un montant de 3.700 € H.T.

16-Horaires de l'éclairage public :

Le Conseil Municipal valide la réduction de l'amplitude de l'éclairage public dans les lotissements (6h30 – 21h30 au lieu de 22h30 sur les départementales).